

<u>MEMBRES DU BUREAU</u>		<u>SOGIRE</u>
. M. ARTAUD . M. ARMOUET . M. COUSIN . M. HAZENBERG . Mme LEURET-POTIER . M. MATHE	. M. MERIAUX . M. MORVAN . M. OUBA . M. PICIOCCHI . Mme RAFFIN-HERAULT	. M. KERFERS . Mme GIRON . Mme LAROCHE

COMPTE RENDU DU BUREAU DU 02 OCTOBRE 2020

A titre liminaire, le président annonce la démission de Monsieur PIGEULT. En conséquence, Mr HAZENBERG, membre suppléant, devient membre titulaire.

Le président tient à remercier la forte implication de Mr PIGEULT pendant 30 ans au sein de l'ASL. L'ensemble des membres rejoint le président pour le remercier.

1. **Approbation du dernier compte rendu du bureau**

Le compte rendu du bureau du 21 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation des comptes de l'exercice 2019**

Après vérification des comptes effectuée par la commission finances, le président annonce le résultat des dépenses de l'exercice qui se sont élevées à 498 497,90 € pour un budget de 514 510 € générant un excédent de provisions de 16 012,10 € représentant environ 3,11 % du budget.

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du report à nouveau de l'excédent cumulé de 16 012,10 € au profit de l'exercice suivant.

3. **Présentation approbation du budget 2021 et 2022**

Le bureau décide d'approuver à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2021 et 2022 pour un montant de 515 000 €.

4. **Gardiennage : Bilan de la saison 2020 et projet 2021**

Monsieur LAURANTIN, invité, participe à ce point et présente son successeur.

Cidex 101 - Rés. Château - 574 Av. Notre Dame - 85440 Talmont St Hilaire

Le bureau constate que la saison 2020 aura été mouvementée. La mise en œuvre d'une nouvelle organisation devient nécessaire. En attendant, le Bureau décide à l'unanimité de :

- l'installation d'un kiosque « SECURITE » sur la place centrale.
- L'achat de vélo électrique permettant aux agents de sécurité d'être plus rapides et mobiles.

Le bureau décide également de définir un groupe de 2/3 membres qui devront prendre rendez-vous avec la Commune afin de faire le point de la situation qui se dégrade. Un rapprochement avec la Commune pourrait également être envisagé quant à la possibilité de mutualiser la vidéo surveillance.

Nomination de la commission sécurité : Catherine LEURET, Pierre PICCHIOCHI, Michel MERIAUX et Jean OUBA.

5. Projet animations saison 2021

Le bureau prend acte de la position de P&V annonçant l'arrêt des animations (ainsi que des clubs enfants) à compter de la saison estivale 2021.

Plusieurs pistes de substitutions sont envisagées (animations externalisées professionnelles, Office de tourisme...) ? Parallèlement, P&V sera sollicité pour une QP de participation correspondant aux animations qui seraient offertes aux clients de P&V du secteur Domaine du Moulin.

Ce changement d'organisation nécessite en revanche de porter le budget « Animations » au titre de l'exercice 2021 à un montant de 30 000 € (ligne comptable 1/165). Ce point est validé à l'unanimité des membres.

6. Décision à prendre concernant l'arrosage des espaces verts

L'arrosage n'a pas été mis en fonction sur l'année 2020. Son fonctionnement est fortement vétuste.

Les chiffres annoncés en termes de rénovation sont extrêmement élevés et parallèlement les interdictions d'arrosage sont de plus en plus fréquentes.

En conséquence et après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité de ne pas remettre le système d'arrosage en fonctionnement et de voir la possibilité d'une remise en route du système d'arrosage goutte à goutte.

7. Point sur l'évolution des statuts

Le bureau a reçu Monsieur TEULIE, expert en copropriété et en ASL. L'idée du bureau est de faire le point tant à la révision des Statuts de l'ASL que sur la structure juridique à envisager dans le cadre d'une rétrocession des espaces aquatiques P&V.

Le sujet étant lancé, plusieurs pistes apparaissent. Le bureau décide de continuer la consultation de Mr TEULIE qui sera dévoilée ultérieurement.

8. Points sur les cessions des espaces aquatiques et sportifs

Le président annonce, qu'à sa demande, une réunion s'est tenue avec la Direction Parisienne de P&V concernant les espaces aquatiques.

Il a été demandé à la Direction de P&V de faire une proposition d'entretien de l'espace aquatique en mode « piscine privée » permettant de s'affranchir de l'obligation de maitre-nageur-sauveteur et en diminuant l'amplitude d'ouverture de mi-juin à fin septembre.

Si cette proposition financière à venir, passant par la signature d'une convention de mise à disposition, devait apparaitre acceptable elle devrait être approuvée tant par le bureau de l'ASL que par l'assemblée générale.

Cette organisation permettrait par ailleurs de laisser le temps nécessaire à la mise en place d'une organisation juridique adéquate à présenter ultérieurement (voir sujet précédent).

9. Validation de l'organisation de l'assemblée générale par correspondance – Fixation de la date

Compte tenu de la situation sanitaire, le bureau décide à l'unanimité d'organiser l'assemblée générale par correspondance.

Cette dernière sera appelée à délibérer sur les résolutions suivantes :

- Approbations des comptes clos au 31/12/2019.
- Approbation du budget de l'exercice 2021.
- Approbation du budget de l'exercice 2022.
- Renouvellement des membres du bureau.
- Information concernant l'avancement du dossier de rétrocession des espaces aquatiques et équipements sportifs.

S'agissant plus particulièrement du renouvellement des membres, l'ASL devra préalablement consulter l'ensemble des propriétaires pour obtenir à minima 3 candidatures.

Ces dernières seront soumises aux votes par correspondance et les trois meilleurs scores seront élus (2 titulaires et 1 suppléant).

10. Signalétique du village

Un projet d'amélioration est à l'étude. Des premiers modèles sont présentés et devront faire l'objet de devis concurrentiels. L'appellation devra clairement indiquer « BOURGENAY LE VILLAGE ».

Ce sujet sera débattu lors du prochain bureau.

11. Demandes des copropriétés et des copropriétaires et réponses

RAS

12. Questions diverses

Le bureau décide d'octroyer une subvention de 1000 euros au MATOU CLUB

- Rendez-vous avec le 1^{er} adjoint au Maire qui a souhaité échanger sur les points suivants :
 - o Présentation succincte du projet de la rénovation du Port.
 - o L'avancée des rétrocessions des espaces aquatiques P&V vers l'ASL.
 - o Les inquiétudes de la Mairie au-delà de 2023 (échéance importante pour le renouvellement des baux P&V). Faut-il trouver un opérateur à la place de P&V si ce dernier souhaite se retirer du Village ?
 - o La Mairie souhaite la distraction de l'ASL de la résidence de La Croisée

- Commerce « Point Chaud » situé place centrale
De nombreuses plaintes ont été remontées quant à l'affectation de ce local commercial. L'activité initiale était un magasin souvenir. Depuis maintenant deux ans, le propriétaire loue ce local à un locataire ayant changé l'affectation initiale (débit de boisson non assujetti à la licence, restauration...). Cette activité à ce jour, en complète illégalité avec l'affectation des commerces au sens de l'article 3 des statuts, génère des nuisances et de l'insécurité. L'ASL expédiera un courrier au copropriétaire concerné et demande au syndic de rappeler à ce même copropriétaire les nuisances subies par les copropriétaires issues d'installation non conformes à la législation en la matière.

Jean OUBA
Président de l'ASL